

## ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2710-97

**À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de Règlement numéro 2710-97 modifiant le Règlement sur le zonage (2710) afin de permettre, dans la zone résidentielle R-413, l'usage résidentiel de la classe « 110- bungalow » et de diminuer les dimensions minimales des terrains et le nombre d'étages minimal**

AVIS est par la présente donné par le soussigné :

QUE le conseil d'arrondissement à la suite de l'adoption, à sa séance ordinaire du 7 octobre 2019, du projet de Règlement numéro 2710-97 modifiant le Règlement sur le zonage (2710) afin de permettre, dans la zone résidentielle R-413, l'usage résidentiel de la classe « 110- bungalow » et de diminuer les dimensions minimales des terrains et le nombre d'étages minimal, tiendra une assemblée publique de consultation le 25 novembre 2019 à 19 h dans la salle du conseil de la mairie d'arrondissement située au 1800, boulevard Saint-Joseph, en conformité avec les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1);

QU'AU cours de cette assemblée publique, la mairesse de l'arrondissement ou la personne désignée par elle expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

QUE l'objet de ce projet de règlement est de permettre, dans la zone résidentielle R-413, l'usage résidentiel de la classe « 110- bungalow » et de diminuer les dimensions minimales des terrains et le nombre d'étages minimal.

QUE ce projet de règlement vise la zone résidentielle R-413;

QUE ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation à la mairie d'arrondissement durant les heures de bureau.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 13 novembre 2019.

Mathieu Legault  
Secrétaire d'arrondissement

## PUBLIC CONSULTATION MEETING ON DRAFT BY-LAW NUMBER 2710-97

**To all persons interested by draft by-law entitled Règlement numéro 2710-97 modifiant le Règlement sur le zonage (2710) afin de permettre, dans la zone résidentielle R-413, l'usage résidentiel de la classe « 110- bungalow » et de diminuer les dimensions minimales des terrains et le nombre d'étages minimal**

NOTICE is hereby given by the undersigned:

THAT the borough council, following the adoption, at its regular sitting of October 7, 2019, of draft by-law entitled Règlement numéro 2710-97 modifiant le Règlement sur le zonage (2710) afin de permettre, dans la zone résidentielle R-413, l'usage résidentiel de la classe « 110- bungalow » et de diminuer les dimensions minimales des terrains et le nombre d'étages minimal, will hold a public consultation meeting on November 25, 2019, at 7 p.m., in the council chamber of the borough hall located at 1800, boulevard Saint-Joseph, in accordance with the provisions of an Act respecting land use planning and development (CQLR, chapter A-19.1);

THAT at this public meeting, the borough mayor or the person designated by her will explain this draft by-law and the consequences of his adoption and will hear all persons wishing to be heard on the subject;

THAT the purpose of this draft by-law is to allow, in residential area R-413, residential use of « 110- bungalow » class and to reduce the minimum size of the lot and the minimum number of floors.

THAT this draft by-law concerns the residential area R-413;

THAT this draft by-law contains provisions specific to regulations that may be approved by referendum;

THAT this draft by-law is available for consultation at borough hall during business hours.

Given in Montréal, arrondissement de Lachine, this November 13, 2019.